

# SciencesPo

DIRECTION DE LA VIE ETUDIANTE

Paris, le 20 octobre 2025

Objet : Attestation de co-financement des activités du Bureau des Arts

Je soussignée, Isabelle Raymond, chargée de mission Vie associative étudiante à Sciences Po, atteste par la présente que le **Bureau des Arts** est une **association étudiante permanente** de Sciences Po, conformément aux dispositions de l'article 1 du *Règlement de la Vie Étudiante*.

À ce titre, le **Bureau des Arts** bénéficie d'une **dotation financière attribuée par Sciences Po**, dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Cette subvention s'inscrit dans le cadre défini à l'article 29 du *Règlement de la Vie Étudiante*, stipulant que :

« *Les associations étudiantes permanentes disposent de subventions semestrielles dont le montant est fixé dans les conventions annuelles signées conformément au I de l'article 12.* »

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

*Isabelle RAYMOND*

Isabelle RAYMOND  
Chargée de mission Vie associative étudiante  
Direction de la vie Etudiante